DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2019
Reçu en préfecture le 01/07/2019
Affiché le
ID : 076-217601285-20190625-2019_19-DE

Séance du 25/06/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
18/06/2019

Date d'affichage
18/06/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
01/07/2019

et publication du :
01/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VASLIN Marie-Pierre.

Etaient présents :
Mme CAPRON Carole, M. COUTURIER Bertrand, M. CRAMILLY Olivier, Mme HAQUET Sabine, M. HAQUET Benoît, M. HOYE Patrice, Mme LESAUVAGE Corinne, Mme PAGET - DUFOUR Emilie, M. SOREL Ludovic, Mme VASLIN Marie-Pierre

Procuration(s) :
Mme ALEXANDRE Delphine donne pouvoir à M. SOREL Ludovic, Mme DEBONNE Charline donne pouvoir à M. HOYE Patrice

Etai(ent) absent(s) :
M. BOIRE Patrick

Etai(ent) excusé(s) :
Mme ALEXANDRE Delphine, Mme DEBONNE Charline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme HAQUET Sabine

Monsieur CRAMILLY quitte la séance avant le début des délibérations et donne pouvoir à Madame CAPRON

Numéro interne de l'acte : 2019-19
Objet : Motion contre la restructuration des finances publiques et la fermeture des trésoreries

Motion du Conseil Municipal du mardi 25 juin 2019

Après la lecture de la proposition de motion par Monsieur COUTURIER, Adjoint, Madame Le Maire reprend la présidence de la séance,

Motion à adresser à Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

La Commune de BOSVILLE a été alertée d'un risque potentiel de fermeture des perceptions locales, service public de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de tous services publics de proximité, en particulier, comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries locales tant pour les communes,

Commune de BOSVILLE
Place Georges Durécu 76450 BOSVILLE
Tél : 02 35 97 73 54 - Fax : 02 35 57 19 41
mairie.bosville@wanadoo.fr

surtout en milieu rural, que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en oeuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers, aux Administrations de multiplier les déplacements et notamment pour la Commune de BOSVILLE de se rendre à Fécamp distante de trente kilomètres.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis, alors que dans le même temps, l'Etat a pour ambition de développer les Maisons France services.

Par ces motifs, la Commune de BOSVILLE déplore cette politique d'allégement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Commune de BOSVILLE s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en oeuvre le projet de fermeture des trésoreries locales, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

Les élus, réunis en Conseil le 25 juin 2019, vous sollicite pour organiser une large consultation et concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels, eu égard aux enjeux importants pour les collectivités mais aussi pour les administrés de notre territoire, qui aspirent à bénéficier, à l'instar des communes urbaines, d'un niveau de qualité de prestations à l'identique.

À 7 voix pour et 5 abstentions,
Les Conseillers Municipaux de la Commune de BOSVILLE

VOTE :

Envoyé en préfecture le 01/07/2019
Reçu en préfecture le 01/07/2019
Affiché le
ID : 076-217601285-20190625-2019_19-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BOSVILLE
Le Maire,

MAIRIE DE BOSVILLE 76450 Seine-Maritime

Commune de BOSVILLE
Place Georges Durécu 76450 BOSVILLE
Tél : 02 35 97 73 54 - Fax : 02 35 57 19 41
mairie.bosville@wanadoo.fr